

Fiche technique OGDPC.

Organisme gestionnaire du développement professionnel continu.

C'est l'organisme OGDPC, constitué paritairement par l'Etat et l'Assurance Maladie, qui assure le pilotage du DPC pour l'ensemble des professions de santé depuis le 1er juillet 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, chaque professionnel de santé doit satisfaire à son obligation de développement professionnel continu en participant, chaque année, à un programme de DPC annuel ou pluriannuel. Cette obligation est **une démarche individuelle** de la part du professionnel de santé ; elle est continue tout au long de l'exercice professionnel.

C'est la loi HPST qui, le 21 juillet 2009, a instauré l'obligation de DPC pour tous les professionnels de la santé, et qui a défini ses objectifs : « l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de maîtrise médicalisée des dépenses de santé ».

Lien du site officiel : <https://www.ogdpc.fr/ogdpc/home>.

Lien du site d'inscription pour les infirmiers libéraux : <https://www.mondpc.fr/>

Lien du mode d'emploi à l'inscription mondpc.fr :

https://www.mondpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/MODE_EMPLOI_INSCRIPTION_PS_avril

Sur le site d'inscription, seule possibilité d'enregistrement, il vous sera demandé :

- Informations personnelles
- adresses professionnelle et personnelle
- adresse e-mail et prévoir mot de passe
- numéro ADELI et numéro de votre carte CPS
- une copie fichier recto-verso de votre carte CPS à enregistrer dans un dossier sur votre ordinateur
- votre situation professionnelle : remplaçant, installé(e), et date d'installation
- préparez votre RIB et/ou IBAN de votre compte bancaire professionnel pour l'enregistrer
- votre année d'obtention de diplômes
- votre numéro ordinal
- n'oubliez pas de cocher les cases certifications sur l'honneur

Lien pour les forfaits de programmes des PC infirmiers 2013 :

<https://www.ogdpc.fr/public/medias/ogdpc/pdf/Forfaits/FORFAITS-DPC-INF-JANV-2013.pdf>